



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 171 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Peter Nagy (Slovaquie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale à la demande de la Chine et de Singapour.
2. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 11^e et 15^e séances, les 9 et 13 octobre 2017. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 7 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine et de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/142](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.6/72/L.9](#)

5. À la 11^e séance, le 9 octobre, le représentant de Singapour a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 » ([A/C.6/72/L.9](#)) au nom de l'Angola, du Cambodge, de la Chine, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Myanmar, des Philippines, de la République de Corée, de la République démocratique populaire Lao, de la Thaïlande et du Viet Nam, et a

¹ [A/C.6/72/SR.11](#) et [A/C.6/72/SR.15](#).



annoncé que le Brunéi Darussalam et Cuba s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution. Par la suite, le Panama s'est porté coauteur du projet.

6. À sa 15^e séance, le 13 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/72/L.9](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3,

1. *Décide* d'inviter le Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
